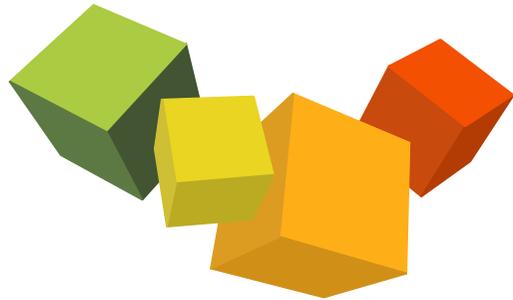


Actualités associatives

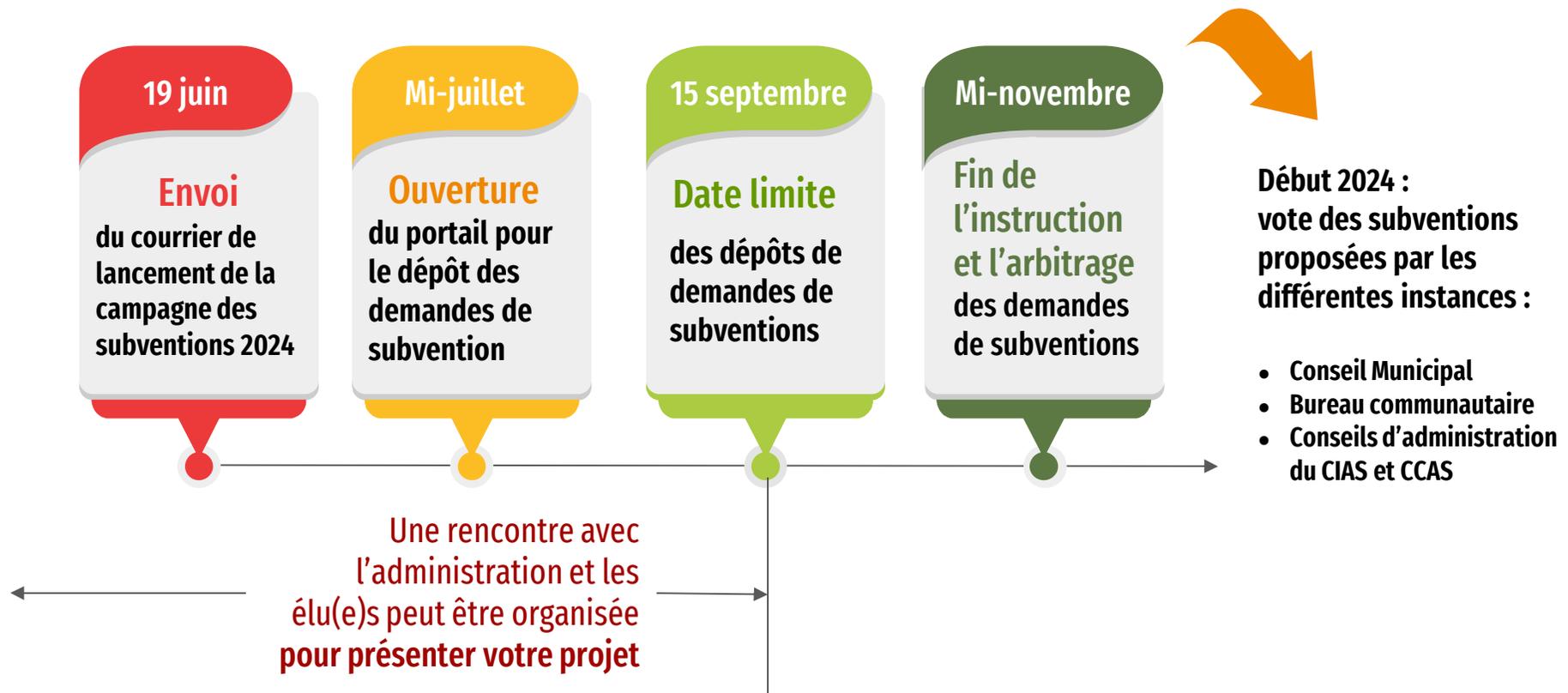


Le portail des associations

Nouvelles modalités de dépôts de
demande de subventions 2024



Calendrier de la campagne de subvention 2024



Un portail des associations pour :



- Dans un premier temps , permettre aux associations de **saisir en ligne leur demande de subvention annuelle**
- Dans un second temps , d'alimenter un **répertoire des associations locales** permettant aux usagers de mieux connaître l'offre associative locale et d'y accéder



Votre première saisie de demande de subvention

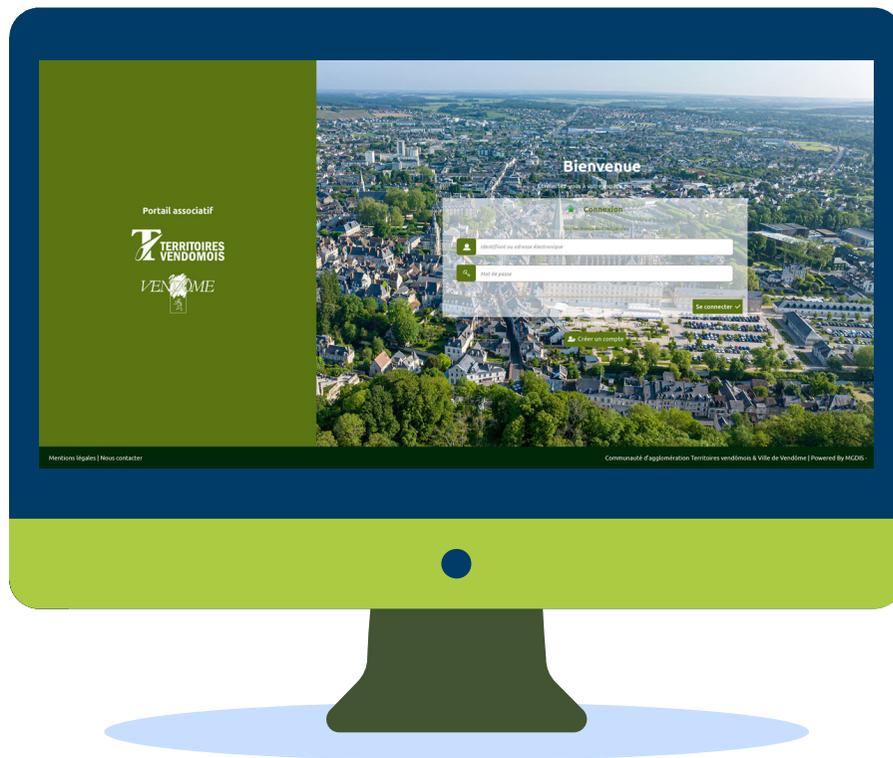
J'accède au portail des associations :



Dans la rubrique vie associative, cliquer sur
« accéder au portail des associations »

Je lance le portail associatif

Je crée mon compte utilisateur



Un compte est personnel, il peut intervenir sur différents profils d'associations.

De même, plusieurs personnes peuvent intervenir sur les demandes d'une association.

Votre première saisie de demande de subvention

Je prépare ma saisie



Votre première saisie de demande de subvention

Je prépare les informations et documents pour certains, obligatoires

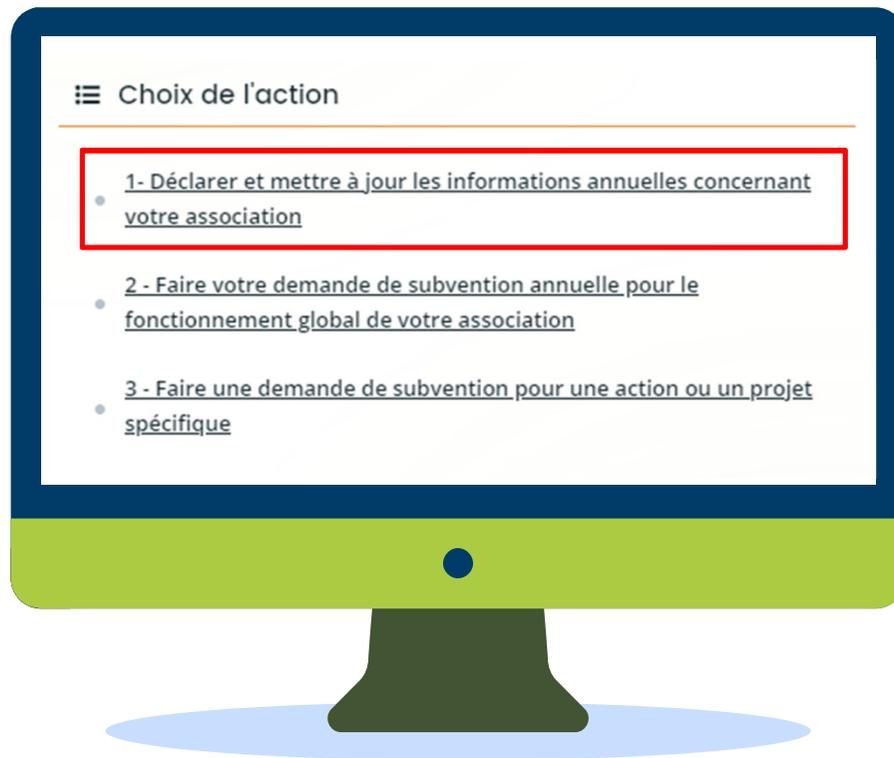
Obligatoire et bloquant

- Le relevé d'identité bancaire de l'association
- Le dernier bilan financier approuvé
- Résultat du dernier exercice approuvé
- Montant de la trésorerie de l'association à la clôture du dernier exercice
- Le dernier bilan d'activités approuvé
- Le budget prévisionnel **2024** de votre association à l'équilibre
- Le numéro de SIRET (obligatoire pour percevoir une subvention publique)
- La numéro RNA



Votre première saisie de demande de subvention

Etape 1 : saisie des informations concernant votre association



1 - Déclarer et mettre à jour les informations annuelles concernant votre association.

Votre première saisie de demande de subvention

Etape 1 : saisie des informations concernant votre association

Points de vigilance

→ Contrat d'engagement républicain

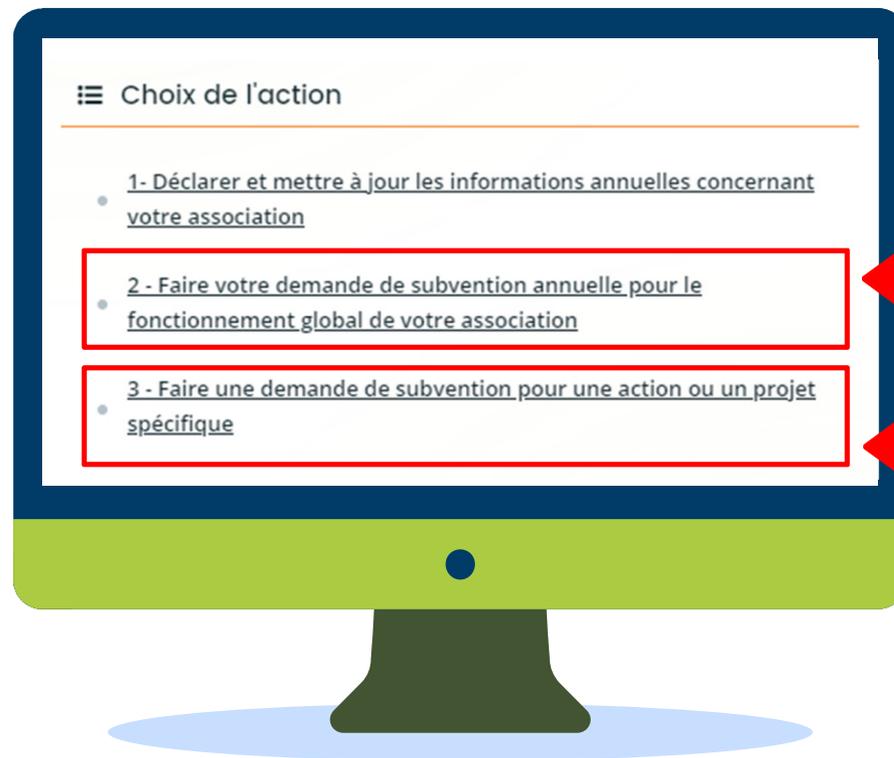
Document signé par le représentant légal de l'association sur les engagements suivants :

- 1) Respect des lois de la République
- 2) Liberté de conscience
- 3) Liberté des Membres de l'association
- 4) Égalité et non-discrimination
- 5) Fraternité et prévention de la violence
- 6) Respect de la dignité de la personne humaine
- 7) Respect des symboles de la République

Il est du devoir de l'organisme qui souscrit le CER d'en informer ses membres, salariés, bénévoles et ses dirigeants.

Votre première saisie de demande de subvention

Etape 2 : saisie des informations concernant votre association



Une fois la structure créée, lancer une demande de subvention

2 - Demande de subvention de fonctionnement

Et /ou

3 - Demande de subvention d'action ou de projet spécifique

Pour préparer votre demande

Préparer le(s) budget(s) et le(s) description(s) de votre projet

Demande de subvention de fonctionnement

Et/ou

Demande(s) de subvention(s) d'action(s) ou de projet(s) spécifique(s)



Projet

Investissement

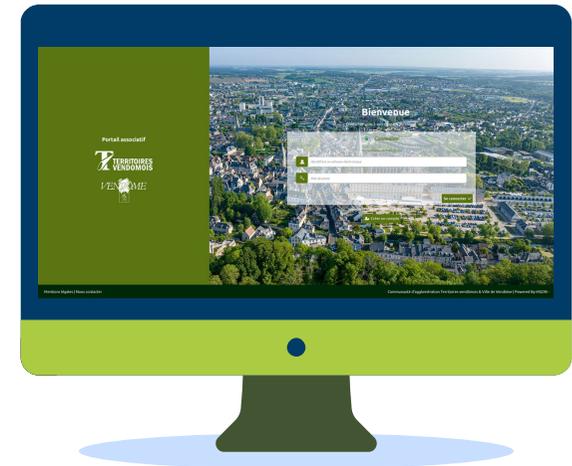
Etape 3 : Compléter toutes les informations

Contact pour accompagnement sur le portail :
vie associative 02 54 89 43 86
vieassociative@catv41.fr

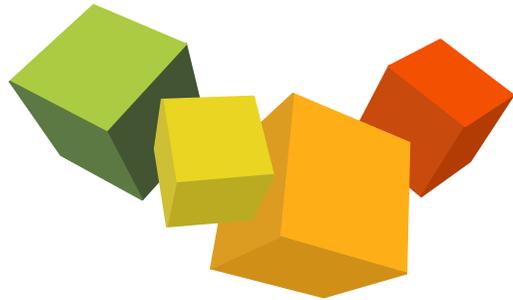
Accompagnement par téléphone par la vie associative jusqu'au 28 juillet, puis de nouveau à partir du 28 aout.
Vos services référents sont bien sur vos interlocuteurs sur la demande de subvention.

2 permanences sur RV :

- Jeudi 7 septembre
- Mercredi 13 septembre



Informations complémentaires



- Numéro SIRET
- Numéro RNA
- Contrat d'engagement républicain

Comment préparer mon numéro de Siret ?

Le numéro de Siret est un numéro attribué à chaque personne morale, il est obligatoire pour recevoir des subventions

Quelles sont les démarches pour immatriculer une association à l'INSEE ?

La demande se fait en ligne, via le site officiel de gestion d'association Le Compte ASSO

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

1. Créer un compte de personne physique
2. Intégrer votre association dans votre compte à partir de son n° RNA
3. Une fois celle-ci intégrée, dans l'accueil de votre compte asso, cliquer sur « Demander l'attribution d'un n° Siret »

La demande peut être adressée à sirene-associations@insee.fr, et doit être accompagnée des éléments suivants :

- Photocopie de l'extrait paru au Journal Officiel lors de la création de l'association ;
- Photocopie des statuts en cours.

ou par courrier à :

Insee - Centre statistique de Metz
CSSL - Pôle Sirene Associations
32, avenue Malraux
57046 METZ CEDEX 01

Pour obtenir votre numéro RNA - dont la saisie n'est pas encore obligatoire

N° RNA : Inscription de l'association au répertoire national des associations

Déclaration de la création de l'association en préfecture = RNA

Depuis 2009, toutes les associations (de type loi 1901) créées ou ayant déclaré un changement de situation disposent d'un numéro RNA.

Le répertoire national des associations (RNA) est consultable sur la plateforme ouverte des données publiques data.gouv.fr.

La forme d'un numéro RNA est composé de la lettre W, suivie de 9 chiffres.

Pour retrouver le numéro RNA de votre association, vous pouvez contacter le greffe des associations de la préfecture du département dans lequel se trouve son siège social.

Le contrat d'engagement Républicain

Quelles sont les démarches pour conclure un contrat d'engagement républicain (CER)

- **Guide pratique du contrat d'engagement républicain** à télécharger sur associations.gouv.fr
- **Qu'est ce que le contrat d'engagement républicain ?** Le mouvement associatif Centre Val de loir
Avec diaporama en ligne